



Droit de garde Weekend de l'ascension

Par clemence25

Bonjour, je voudrais savoir comment organiser le droit de garde de ma fille pour le pont de l'Ascension. Rien n'est stipulé à ce sujet dans notre jugement. Est il considéré comme des vacances et donc partager les jours en deux? Ou bien est il considéré comme un week-end et donc il revient au parent à qui c'est le Week-end de garde? La communication est totalement rompu avec le papa donc je ne peux pas compter sur un arrangement entre nous, il me faut une réponse conforme à la loi.
Merci d'avance.

Par Isadore

Bonjour,

C'est un week-end normal. Beaucoup d'établissements scolaires chôment le vendredi pour faire le pont, mais cela ne change rien au DVH du père sauf si le jugement prévoit quelque chose de particulier pour les ponts.

Je précise que le vendredi n'est pas un jour férié mais chômé.

Certains jugement prévoient une extension du DVH au jour férié précédent ou suivant immédiatement week-end. Cela ne s'applique pas ici.

Certains jugements prévoient une extension du DVH au jours composant un pont suivant ou précédent un week-end. Cela s'applique ici.